

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, et le 27 Janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 19/01/2015

Secrétaire: André MOLLARD

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MUGERIN Alice, PRABEL Serge.

Absents excusés : LANDO Thierry (1 procuration de vote), CUGNET Georges (1 procuration de vote).

OUVERTURE DE SÉANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Communauté de Communes Cœur de Savoie : Mise en place du service d'instruction des autorisations d'urbanisme par Cœur de Savoie à compter du 19/01/2015.

- Commission urbanisme :

Une propriété est actuellement en vente à Grange-Maréchal. Un emplacement réservé a été noté au PLU pour l'arrêt de bus sur cette parcelle.. Il convient de voir avec le notaire et le futur acquéreur pour acheter le terrain nécessaire à cet aménagement.

- Associations, Ecole, TAP : Il a été demandé aux institutrices de trouver un nom pour la nouvelle école.

Une enquête de satisfaction est en cours d'élaboration pour les temps d'activités périscolaires (TAP).

Le repas du CCAS du 24/01/2015 s'est très bien déroulé.

- Commission environnement :

Journée éco citoyenne du 21/02/2015 :

Des affiches ont été apportées à la mairie de Montmélian pour les mettre dans la ville, une information passera dans le Dauphiné Libéré. L'affiche sera envoyée par mail aux conseillers municipaux, aux associations et mise sur le site internet.

La matinée débute à 8 h 30 par la collecte des déchets sur les différents secteurs de la commune (RDV à la salle polyvalente). En fin de matinée, un casse-croûte sera offert aux bénévoles.

L'animation sur le développement durable se déroulera de 14 h à 18 h, l'entrée est gratuite. Une buvette sera mise en place par les associations de la commune.

Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité pour clôturer cette journée.

- Dossier d'approbation du projet d'ouvrage RTE: Mise en souterrain partielle des 3 lignes aériennes 63 000 volts dans le cadre des travaux préparatoires à l'extension du poste de Grande-Ile pour le raccordement de la liaison électrique souterraine à courant continu à 320 KV SAVOIE- PIEMONTE. Changement de 6 pylônes existants en pylônes aéro-souterrains de part et d'autre de l'extension du poste.

1- CONVENTION AVEC RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE)

Mme Le Maire donne lecture de la convention à signer avec RTE pour le passage de la ligne souterraine à courant continu à 320 000 volts Grande-Ile/PICASSO sur les parcelles B 1366 et 1381 au lieu-dit « Les Ilons » vers le giratoire de l'entrée d'Alpespace sur la RD 923.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme Le Maire à signer la convention avec RTE citée ci-dessus.

2- TRANSFORMATION DU BATIMENT MAIRIE/ÉCOLE (CHOIX DES OPTIONS)

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 23/09/2014 validant l'avant-projet pour la transformation du bâtiment Mairie/Ecole en mairie et logements.

Il convient de choisir les options à retenir pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, choisit les options suivantes : Vidéo projection salle du conseil (écran et plateau encastré motorisé et câblage) : 2 200 € HT, alarme intrusion : 5 800 € HT, installation téléphonique avec Autocom : 3 100 € HT.

3- SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE (16 heures par semaine) SUIVIE DE LA CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE (12 H 63 par semaine)

Mme Le Maire explique qu'un agent pluricommunal doit augmenter ses heures sur le poste de la commune de Les Mollettes suite à la mise en place des rythmes scolaires. Il convient donc de diminuer ses heures sur le poste de la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

Mme Le Maire propose la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 16 h par semaine suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12 h 63 par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18/12/2014.

- Accepte de supprimer le poste actuel d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 16 h par semaine
- Accepte de créer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12 h 63 par semaine à compter du 01/02/2015.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/02/2015.

4- PROJET DE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme Le Maire donne lecture du courrier de deux habitants de la commune concernant un projet de bibliothèque pour la commune.

Une discussion a lieu entre les élus et les remarques suivantes sont exposées :

- Les élus s'interrogent sur le besoin de la population pour une bibliothèque à Ste-Hélène et souhaiteraient une enquête.
- La bibliothèque de l'école est utilisée par la garderie périscolaire tous les soirs sauf le mercredi jusqu'à 18 h 30. Il reste peu de disponibilités pour l'utilisation de cette salle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré (Pour : 5 - Contre : 5 - Abstention : 5) :

- Demande aux personnes souhaitant mettre en place ce projet de faire passer un questionnaire auprès de la population pour la recherche de bénévoles avec une réponse nominative.
- Précise que la commune se positionnera sur ce projet selon les réponses collectées.

5- ATTRIBUTION DE LOTS DE BOIS

Mme Le Maire rappelle que le centre de formation REINACH est intervenu avec des jeunes pour un chantier d'abattage d'arbres le long du fossé d'écoulement des marais pour un montant de 1 052.35 € TTC.

Elle propose de vendre le bois coupé par lot aux habitants de la commune.

Il convient de fixer le prix par lot sachant qu'il y aura 15 lots d'environ 10 m³.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide la vente du bois à 150 € le lot.
- Les habitants de la commune intéressés devront déposer leur candidature sur papier libre au plus tard le 13/02/2015 en mairie.
- décide que l'attribution par lot se fera au tirage au sort le samedi 28/02/2015 à 10 h en mairie.
- précise que les lots seront enlevés avant le 29/03/2015.

DIVERS :

- camion pizza au hameau de la gare : un arrêté d'occupation du domaine public a été prolongé jusqu'au 31/03/2015. Il stationne sur le parking de la Gare un jeudi sur 2 les semaines impaires.
- Un écran de projection a été acheté dernièrement (2 m*2 m). Les associations qui souhaitent le réserver doivent prendre contact à la mairie.
- Les élections départementales auront lieu le 22 et 29/03/2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie